Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?23-septembre-CCHS-CT-du-Conseil

23 septembre, CCHS-CT du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat : présentation du rapport annuel du FIPHFP

Date de mise en ligne : Lundi 29 septembre 2014

- Conditions de travail -

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

L'UNSA a souligné la clarté du rapport dans les constats en matière d'emploi, d'apprentissage, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement. Les actions contenues sont conformes aux mesures du comité interministériel du 25 septembre 2013.
Ce rapport présente un bilan quantitatif des actions surtout au niveau financier mais il manque selon nous la traduction du qualitatif effectué suite aux conventions signées par les ministères ainsi que des perspectives et orientations pour les années à venir
L'obligation d'emploi de 6% n'est pas une fin en soi. Le FIPHFP doit être un accompagnant et un garant des conditions de travail.

L' année 2013 est une année de transition suite à la mise en place du nouveau comité national, de la tenue du comité interministériel du 25 septembre 2013 et de la Signature de la Convention entre l'établissement public FIPHFP et l'Etat ;

L'UNSA a souligné la clarté du rapport dans les constats en matière d'emploi, d'apprentissage, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement . Les actions contenues sont conformes aux mesures du comité interministériel du 25 septembre 2013.
Ce rapport présente un bilan quantitatif des actions surtout au niveau financier mais il manque selon nous la traduction du qualitatif effectué suite aux conventions signées par les ministères ainsi que des perspectives et orientations pour les années à venir.
N'apparait pas dans ce rapport une connaissance suffisante de la population bénéficiaire des différents dispositifs ce qui permettrait de mieux orienter l'action. Qui dans chaque ministère est comptabilisé dans les 6% ? qui bénéficie des différentes actions ?
Pour l'UNSA un suivi plus précis des conventions devrait permettre d'avoir les réponses.

Le FIPHFP doit désormais prendre une nouvelle dimension auprès des employeurs publics, passant du statut de financeur reconnu à celui d'investisseur garant de l'amélioration, non seulement d'un indicateur (le taux d'emploi), mais surtout de la qualité de vie au travail des BOE.
Cela passe par le renforcement des exigences du fond en matière de conventionnement. Les conventions ne doivent pas être de simples déclarations d'intentions à la mise en oeuvre plus ou moins aléatoire dans les ministères.

L'obligation d'emploi de 6% n'est pas une fin en soi. Le FIPHFP doit être un accompagnant et un garant des conditions de travail.

A l'occasion de la présentation de ce rapport à cette CCHSCT, l'UNSA a tenu à souligner la nécessité d'ouvrir le chantier envisagé dans le cadre de l'agenda social sur les conditions d'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Copyright © UNSA Fonction publique